

Infos SMKRP

15 mars 2017

La chasse aux dépassements d'honoraires est ouverte !



Vos représentants du Syndicat des kinésithérapeutes de Paris ont participé ce mardi 14 mars 2017 à la Commission Socio-Professionnelle Départementale, qui prévoit d'aborder les problèmes liés à l'application de la convention.

C'est exceptionnellement qu'en personne **Monsieur Pierre ALBERTINI**, Directeur Général de la CPAM de Paris, est venu participer aux travaux pour évoquer un seul sujet : **les dépassements d'honoraires** pratiqués par les kinésithérapeutes parisiens qui, pour lui, **ne sont plus acceptables**.

Sous la pression de son Conseil d'Administration et de collectifs de patients, le Directeur de la CPAM s'est dit interrogatif quant au maintien dans le cadre de la convention de **plus de 400 praticiens** dont la pratique du dépassement d'honoraires est fréquente et dont le montant moyen est important.

Alors même que la CPAM est incapable de citer un exemple de refus de se soigner en raison de tarifs excessifs et qu'elle reste sourde aux contraintes spécifiques de l'exercice libéral à Paris, compte tenu principalement de la cherté des locaux et du coût de la vie, la seule réponse apportée par la Caisse est d'obtenir soit que les professionnels **ne pratiquent plus de DE**, soit qu'ils **se déconventionnent**.

Pire, le Directeur de la CPAM... [suite](#)

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

ADHÉRER

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes
Rééducateurs de Paris
75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
01.45.22.49.80
smkrp@smkrp.org

